



PHASES DE PARAMETRAGE DES FORMATIONS ET DE FORMULATION DES VŒUX

1ère phase du paramétrage des formations : Mise à jour ou 1ères saisies des données concernant l'établissement et son offre de formations	Du lundi 15 novembre 2021 Au mercredi 15 décembre 2021 - 23 h 59*
Mise à jour des données établissement d'origine (administrateur, utilisateurs, coordonnées, logiciel de notes....)	Du lundi 15 novembre 2021 Au mercredi 15 décembre 2021 - 23 h 59*
Phase d'accompagnement des lycéens par les établissements d'origine : 1ère semaine de l'orientation	Novembre 2021 Décembre 2021
Remontée des données SIECLE par les établissements d'origine	Du mercredi 1er décembre 2021 Au vendredi 14 janvier 2022 - 23 h 59*
Opérations de préparation à la remontée des notes (mise à jour des comptes enseignants, référencement des PP, rattachement des enseignants/classes/matières...) Remontée des notes de Terminale - 1er trimestre	A partir du mercredi 1er décembre 2021
Ouverture du site d'information Parcoursup.fr 2021 aux candidats avec le moteur de recherche mis à jour	Le mardi 21 décembre 2021
Remontée CYCLADES par les Rectorats (Inscription au Bac)	Au plus tard le vendredi 14 janvier 2022
Fin de la 2ème phase de paramétrage des formations : Saisie impérative des capacités d'accueil et frais de scolarité	Le vendredi 14 janvier 2022 - 23 h 59*
Inscription et formulation des vœux par les candidats sur la plateforme Parcoursup (dossier candidat)	Le jeudi 20 janvier 2022 Au mardi 29 mars 2022 - 23 h 59*
Demandes de dérogation de secteur géographique (uniquement pour licence) Date limite de demande par les candidats Date limite de traitement de ces demandes par les SAIO	Le jeudi 20 janvier 2022 Jusqu'au vendredi 13 mai 2022 Au plus tard le vendredi 20 mai 2022
Phase d'accompagnement des lycéens par les établissements d'origine : 2ème semaine de l'orientation	Janvier 2022 Mars 2022
Remontée des notes de Terminale (1er et 2nd trimestre et/ou 1er semestre) par les établissements d'origine	Au plus tard le vendredi 1er avril 2022
Fiches Avenir à renseigner par les établissements d'origine : - Vérification ou saisie des notes et appréciations par les enseignants - Saisie des éléments d'appréciation par le professeur principal - Saisie de l'avis par le chef d'établissement	Du mercredi 2 février 2022 Au jeudi 7 avril 2022 - 23 h 59*
Ouverture de la saisie des contrats d'apprentissage	Le mardi 1er mars 2022
Epreuves terminales des enseignements de spécialité (baccalauréat général et technologique)	Du 14 au 16 mars 2022
Affichage aux candidats de la progression de la saisie de la fiche Avenir Mise à disposition des bulletins aux élèves	A partir du samedi 2 avril 2022
Date limite pour les candidats pour finaliser leur dossier (saisie des projets de formation motivés, saisie des notes non remontées ...) et confirmer leurs vœux	Le jeudi 7 avril 2022 - 23 h 59*
Date limite pour accorder à un candidat un délai supplémentaire de confirmation sur un vœu (établissement d'accueil / responsable formation)	Le jeudi 28 avril 2022 - 23 h 59*
Bascule des notes obtenues aux épreuves terminales des enseignements de spécialité dans Parcoursup - Affichage aux candidats (baccalauréat général et technologique)	Le vendredi 8 avril 2022
Traitement de demandes de certification de bourses par les proviseurs	Au plus tard le vendredi 20 mai 2022
Date limite de modification des sous-vœux par un candidat (uniquement pour les formations fonctionnant en vœux multiples - dossier et classement unique de type concours, école, IFSI...)	Le vendredi 20 mai 2022 - 23 h 59*
Consultation de l'intégralité de la fiche "Avenir" par les élèves	A partir du jeudi 2 juin 2022



PHASE D'EXAMEN DES VŒUX (du 13 avril au 20 mai 2022)

Récupération des fichiers définitifs de dossiers et début de l'examen des vœux par les CEV(*) Mise à disposition des informations individualisées dès le 20 janvier 2022 mais la récupération ne sera réputée complète et exploitable par les CEV (*) qu'à partir du 13 avril.	Le mercredi 13 avril 2022
Saisie par les SAIO des : - Pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - Pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	A partir du lundi 11 avril 2022 Au plus tard le vendredi 6 mai 2022
Possibilité de pointer "Non reçu" un dossier candidat devant adresser au moins une pièce complémentaire au format papier	A partir du jeudi 21 avril 2021
Affichage des pourcentages saisis par les SAIO aux établissements : - Pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - Pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	Le vendredi 13 mai 2022
Affichage des pourcentages saisis par les SAIO aux candidats - Pourcentages minimums de boursiers et, pour les licences non sélectives, pourcentages maximums de candidats résidant dans un autre secteur - Pourcentages minimums de bacheliers professionnels (en STS) et de bacheliers technologiques (en IUT)	Le vendredi 13 mai 2022
Retour des informations de l'examen des vœux et limite du retour des classements par les CEV(*) Saisie du nombre de candidats à appeler Saisie le cas échéant du nombre de places à pourvoir par groupe	Du lundi 2 mai 2022 Au vendredi 20 mai 2022 - 23 h 59*
Date limite de pointage des dossiers candidats devant adresser au moins une pièce complémentaire au format papier	Au plus tard le mardi 3 mai 2022
Période de vérification des classements et données d'appel - Semaine de contrôle	Du lundi 23 mai 2022 Au mercredi 25 mai 2022 - 14h00
Période de contrôle des classements	Du jeudi 26 mai 2022 Au Mercredi 1er juin 2022



PROCESSUS D'ADMISSION EN CONTINU : PHASE PRINCIPALE (du 2 juin au 15 juillet 2022)

Affichage des réponses des formations <i>Affichage des notifications de refus en filières sélectives</i>	A partir du jeudi 2 juin 2022
Mise en place du répondeur (activation facultative par le candidat)	A partir du vendredi 3 juin 2022
Phase d'accompagnement individuel ou collectif pour les candidats n'ayant eu que des réponses négatives pour les préparer à la phase complémentaire	A partir du vendredi 3 juin 2022
Remise à zéro des données d'appel <i>Positionnement du nombre de candidats à appeler à hauteur du nombre de places dans le groupe</i>	Le jeudi 23 juin 2022
Résultats du baccalauréat - 1er groupe	Le mardi 5 juillet 2022
Résultats du baccalauréat - 2nd groupe	Dates académiques (fin de la session 2022 : vendredi 8 juillet 2022)
Remise à zéro des données d'appel - <i>Positionnement du nombre de candidats à appeler à hauteur du nombre de places dans le groupe</i>	Laissée à l'appréciation des établissements
Fin des réponses des candidats et de la phase principale	Le vendredi 15 juillet 2022 - 23 h 59*
Archivage des vœux maintenus en attente	Le samedi 16 juillet 2022



GESTION EXCEPTIONNELLE DES DEMISSIONS (du 16 juillet au 16 septembre 2022)

Début de la Gestion (automatique) exceptionnelle des démissions de la phase principale (GDD) et archivage des vœux en attente	Du samedi 16 juillet 2022	Au jeudi 1er septembre 2022 inclus
Gestion exceptionnelle des démissions de la phase principale (GDD) : fonctionnement manuel (par le chef d'établissement)	Du jeudi 1er septembre 2022	Au vendredi 16 septembre 2022 inclus



CAES

Ouverture du droit au réexamen en CAES (publics en situation de handicap, SHN, trouble de santé invalidant, situation sociale)	A partir du jeudi 2 juin 2022	
Ouverture des CAES pour les candidats sans proposition	Le vendredi 1er juillet 2022	



PHASE COMPLEMENTAIRE (du 20 juin au 16 septembre 2022)

Paramétrage de la procédure complémentaire par les formations d'accueil	A partir du lundi 20 juin 2022	
Ouverture de la phase complémentaire : - Formulation des vœux par les candidats - Examen des vœux et réponses des formations sous 8 jours (hors pause estivale)	A partir du jeudi 23 juin 2022	
Période de suspension estivale des réponses des formations inscrites en PC (hors formations non sélectives sans OUI-SI)	Du samedi 16 juillet 2022	Au vendredi 19 août 2022 inclus
Fin de la formulation des vœux par les candidats		Le mercredi 14 septembre 2022 - à 23 h 59*
Dernières études de dossiers et décisions		Le jeudi 15 septembre 2022 - à 23 h 59*
Dernières propositions d'admission		Le vendredi 16 septembre 2022
Dernières réponses des candidats - Fin de la phase complémentaire		Le vendredi 16 septembre 2022 - à 23 h 59*
Saisie des présents à la rentrée		Dans la semaine de la rentrée



INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées jusqu'au lundi 11 juillet inclus)		Avant le mercredi 13 juillet 2022 - 18h*
Ouverture des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente"	Le mercredi 17 août 2022	
Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées entre Mardi 12 juillet et le Dimanche 21 août inclus)		Avant le vendredi 26 août 2022 - 18h*
Pour les propositions d'admission acceptées définitivement à partir du Lundi 22 août 2022		Aux dates fixées par la formation
Limite des inscriptions administratives pour les candidats ayant répondu "oui avec vœux en attente"		Avant le vendredi 26 août 2022 - 18h*



FIN DE LA SESSION 2022

Affichage des notifications de non admission

Le Samedi 17 septembre 2022

Fermeture du site www.parcoursup.fr

Le mardi 18 octobre 2022 - 23h59*

Fermeture du site de gestion et du site SAIO

Le vendredi 28 octobre 2022 - 23h59*



PREPARATION DE LA SESSION 2023

Remontée SIECLE des élèves de Première

Début Juin 2022

Jusqu'à fin septembre 2022

Remontée des notes et appréciations des trois trimestres ou des deux semestres de première

Après la remontée SIECLE et après le dernier conseil de classe de première

Jusqu'à fin septembre 2022

* Heure de Paris

CEV = Commission d'Examen des Vœux / PP = Professeur Principal